



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9/6/2020

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude, TIET Valérie

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : SCANDOLA Marc pouvoir de vote à Brigitte GUEDENET, COMBEMOREL Michaël

Mme MOREL Caty a été nommé secrétaire de séance.

2020D-0017 affectation des résultats 2019

### AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)-	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	<b>291 982.93</b>
<b>DEFICIT</b>	
<b>A) EXCEDENT AU 31.12.2019</b>	<b>442 318.78</b>
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
<i>(plus-values nettes de cessions d'immobilisations)</i>	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (cpté 1068)	<b>69 863.85</b>
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves "compte 1068"	<b>372 454.93</b>
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	
<i>(si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créateur pour..... euros)</i>	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 20... (n+1))	
<b>B) DEFICIT AU 31/12/20...</b>	
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau débiteur)	



# COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le 10/06/2020

ID : 038-213803638-20200609-2020D\_0017-DE

Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 20...(N+1) Excédent disponible ( <i>voir A - solde disponible</i> )	
<b>C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	
Fait à St-BARTHELEMY le 9 juin 2020  Le Maire  Délibéré par le Conseil Municipal le 9 juin 2020	
Nombre de membres en exercices : 15 Nombre de membres présents 13 : Nombre de suffrages exprimés 14 : Votes : Pour.14.... Contre ..... Abstentions.....	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Pour copie conforme  
A St-Barthélemy le 9/6/2020  
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9/6/2020**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude, TIET Valérie

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : SCANDOLA Marc pouvoir de vote à Brigitte GUEDENET, COMBEMOREL Michaël

Mme MOREL Caty a été nommé secrétaire de séance.

2020D-018 vote des taux d'imposition communaux

M BECT, Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi de janvier 1980
- les taux appliqués l'année dernière

Il explique que les communes votent les taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Il indique également que la commune étant membre d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique (EBER), elle ne vote pas le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Il précise que la réforme de la fiscalité directe locale implique dès 2020, un gel des taux de la taxe d'habitation (TH) au niveau de ceux appliqués en 2019, et que le produit fiscal en résultant est maintenu par l'état soit 99 456 euros.

Il fait part de la notification de l'état n° 1259 des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales pour 2020 pré-rempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques.



Il explique que la commune à la charge de compléter cet état, après fixation, par le conseil municipal, du produit fiscal attendu pour 2020 des taxes directes locales.

**Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Vu** le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 210 315 € ;

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Foncier bâti = .19.01 %
- Foncier non bâti = .58.91 %

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 9/6/2020

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9/6/2020**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude, TIET Valérie

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : SCANDOLA Marc pouvoir de vote à Brigitte GUEDENET, COMBEMOREL Michaël

Mme MOREL Caty a été nommé secrétaire de séance.

2020D-019 vote de la proposition de budget primitif  
2020

M BECT expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif 2020, le programme des travaux, et donne connaissance des différentes prévisions budgétaires de l'année, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

**Après avoir entendu la proposition de budget**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**ADOPTE** le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT : 890 573.93 euros**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT : 383 235.85 euros**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Pour copie conforme  
A St-Barthélémy le 9/6/2020  
Le Maire, Gérard BECT



